

→ Conforter l'excellence scolaire : une réussite au bout de chaque parcours

Les projets académiques 2003-2006 (prorogé jusqu'en 2007) et 2007-2010 étaient organisés autour des quatre mêmes priorités : *individualisation, parcours, responsabilisation et internationalisation*. Cette continuité volontaire, avec des infléchissements significatifs à partir de 2007 (réaménagement du contenu de ces quatre priorités, place du premier degré mieux affirmée, définition de cibles à atteindre), a conduit à mettre en évidence l'importance des pratiques personnalisées dans les apprentissages, à développer un plan langues ambitieux, à améliorer la fluidité des parcours par une baisse très significative du nombre de doubléments à tous les niveaux de la scolarité.

Si le projet 2011-2015 adopte une architecture nouvelle, avec **une seule priorité**

- **le parcours** - cela n'implique pas que celles précédemment retenues n'étaient pas pertinentes. Mais les projets académiques antérieurs reposaient sur une conception de la pleine réussite de tous trop imprécise et fondée sur une appréciation implicite et hiérarchisée de ce qu'est un parcours de réussite. S'il est important de veiller aux équilibres

“ l'accès au niveau IV s'opère au travers de trois voies d'égale dignité ”

entre les différentes voies d'orientation, il convient désormais d'affirmer que l'accès au niveau IV s'opère au travers de **trois voies d'égale dignité**, ces trois voies étant constitutives du lycée d'aujourd'hui : la

voie générale, la voie technologique et la voie professionnelle. De même, l'accès de 50% d'une génération à des qualifications de l'enseignement

supérieur (niveau L) suppose que l'on apporte, en termes de poursuites d'études au delà du baccalauréat, des réponses adaptées aux spécificités de chacune des trois voies.

Cette élévation générale du niveau de qualification, qui constitue un des objectifs majeurs du système éducatif, doit s'appuyer sur un **socle solide d'apprentissages fondamentaux**, garanti à tous les élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire.

La définition d'indicateurs permettant d'évaluer les résultats obtenus et les progrès réalisés constitue un acquis important du projet académique précédent. Il est cependant essentiel de ne pas considérer que les cibles définies pour chacun des indicateurs sont les objectifs à atteindre en priorité.

Les indicateurs ne sont que des outils d'analyse choisis en fonction d'objectifs qui, eux, traduisent une politique éducative. Les objectifs qui figurent dans le texte de ce nouveau projet ont été arrêtés collectivement au terme de concertations très larges.



La réussite de l'académie de Rennes est d'abord due à la qualité de ses personnels. Trouver de nouvelles marges de progrès pour l'académie passe nécessairement par une diversification des méthodes pédagogiques indispensables pour assurer la réussite de tous dans le respect des différences. Cela implique donc **un renforcement du pilotage partagé, d'une part, et de la professionnalité collective au sein des écoles et des établissements, d'autre part** : c'est l'ambition de ce projet.



→ Un élément structurant : le parcours

L'objectif prioritaire retenu pour le projet académique 2011-2015 concerne la mise en place de parcours visant à assurer à chaque élève accueilli au sein du système éducatif l'accès à un ensemble de compétences, gage d'une qualification et, à terme, d'une insertion sociale réussie.

Cela suppose qu'une attention particulière soit portée aux acquis fondamentaux (dès l'école primaire), aux conditions permettant la construction effective des compétences tout au long de la scolarité (bien-être, image de soi, motivation, curiosité, ouverture d'esprit, créativité), ainsi qu'à l'accompagnement des élèves à besoins particuliers.

Les éléments structurants de ce parcours qu'il y a lieu d'envisager dans une durée longue sont constitués :

- d'une part, de l'ensemble formé par l'école et le collège au cours desquels sont validés, dans une perspective

“ assurer à chaque élève accueilli au sein du système éducatif l'accès à un ensemble de compétences ”

d'acquisition progressive, les trois piliers du socle commun de connaissances et de compétences,

- d'autre part, d'un second ensemble formé par les trois voies du

lycée qui doivent être considérées comme d'égalité de dignité et par leur aboutissement (l'accès à l'enseignement supérieur ou l'entrée dans la vie active).

Cette structuration appelle une vigilance particulière sur le moment de transition que constitue le passage de 3^{ème} en 2^{ème} et une attention portée à l'orientation : cette transition doit être accompagnée.

Dans cette perspective, les liaisons (toujours fondées sur une interaction entre les deux niveaux) CM2 / 6^{ème} et classe terminale / enseignement supérieur ou entrée dans la vie professionnelle doivent être considérées comme déterminantes. Elles appellent une professionnalisation sur ce champ des professeurs d'école (pour le premier degré) et des professeurs de lycée et collège, en particulier les professeurs principaux (pour le second degré). C'est en effet la

continuité de la scolarité de l'élève qui, dans une logique de parcours, permet d'apprécier la performance de chacun des niveaux d'enseignement.

La prise en compte prioritaire de la question du parcours suppose une analyse précise des besoins de chacun, condition d'une orientation active et non subie :

- Elle impose de poursuivre les efforts engagés pour lutter contre les inégalités sociales dès l'entrée à l'école maternelle et tout au long du parcours, en privilégiant les démarches de prévention.

- Elle renvoie à une approche ouverte et non hiérarchisée des différentes voies qui s'offrent à un jeune au sortir de la scolarité obligatoire.

- Elle suppose que des passerelles soient ménagées entre ces différentes voies au sein desquelles se diversifient les parcours et que les transitions entre les différentes étapes du parcours soient accompagnées.

- Elle appelle, dans le cadre de la mission générale d'insertion, une attention à des parcours qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans les cadres ordinaires de la formation initiale sous statut scolaire : apprentissage, validation des acquis de l'expérience, formation tout au long de la vie.

- Elle implique que des réseaux se créent, à l'échelon des bassins, pour une mutualisation des pratiques et pour une meilleure lisibilité de l'offre de formation.



Si des objectifs précis sont assignés au système éducatif par la loi d'avril 2005 (accès de tous aux compétences du socle commun, de 80 % d'une

génération au niveau du baccalauréat et de 50% à un diplôme de l'enseignement supérieur), il appartient aux personnels, dans le cadre de la liberté pédagogique dont ils disposent et des politiques dans lesquelles s'inscrit leur action (projets d'école ou d'établissement, contrats d'objectifs), de définir, au plus près des réalités territoriales auxquelles ils sont confrontés, les réponses à apporter. Car c'est bien la qualité pédagogique développée collectivement qui est le levier essentiel de la performance et ce sont les pratiques pédagogiques au sein, d'abord, de la classe qu'il y a lieu d'interroger.

Pour que tous puissent apporter leur concours aux finalités du projet académique, il importe de bien identifier le sens de ce que vise l'école : former la personne et le citoyen. Cette dimension globale de l'acte éducatif renvoie à une prise en compte précise de toutes les composantes dont il est constitué : inscription dans un territoire et ses spécificités, conditions et qualités d'accueil au sein de l'école ou de l'établissement, relations de confiance avec les parents, échanges avec les partenaires traditionnels ou plus éloignés de l'école.



→ Trois moyens au service de la réussite du parcours

La mise en place d'un parcours de réussite pour chacun suppose que les acteurs du système éducatif qui sont les destinataires premiers du projet académique identifient les moyens à mobiliser. Ces moyens, organisés autour de trois grands axes, constituent des principes d'action à l'intérieur desquels les équipes pédagogiques font des choix en fonction des situations spécifiques (territoriales, en particulier) auxquelles elles sont confrontées.

Personnaliser

La personnalisation correspond à la prise en compte par l'école des acquis comme des difficultés de chaque élève, **afin de lui proposer des itinéraires et des modes de construction des compétences qui lui permettent d'accéder à un parcours de réussite.** Ainsi elle favorise l'élaboration d'un projet personnel de formation, gage d'une orientation choisie et active.

Elle s'exerce en priorité au sein de la classe, notamment par la diversification des supports et des modalités d'apprentissage. Les dispositifs destinés à répondre à des besoins spécifiques dans un temps limité ont, quant à eux, vocation à s'articuler étroitement avec le travail effectué dans le cadre ordinaire de la classe.

Du côté des élèves

Il convient d'articuler, de manière équilibrée, au service des différents apprentissages et de l'accès à une culture vivante et ouverte, la dimension individuelle de la formation et tout ce qui, ayant trait à la socialisation, permet à l'élève, dès son plus jeune âge, de se construire avec les autres (travail de groupe ou en équipe, accès à une citoyenneté effective).

Les activités qui leur sont proposées visent à aider les élèves à mieux comprendre leur rapport au savoir ainsi que leurs modes d'accès aux apprentissages. Elles concourent ainsi à **la construction progressive de leur autonomie tout au long de la scolarité.**



Du côté des équipes éducatives

Le choix d'une approche par compétences, à l'école, au collège et au lycée ainsi que la construction progressive d'un projet personnel de formation fondent les pratiques d'enseignement, sans pour autant que soit imposé un modèle pédagogique. Ces pratiques d'enseignement valorisent notamment :

- l'engagement des élèves dans leurs apprentissages et leur mise en activité ;
- la différenciation pédagogique au sein de la classe et l'apprentissage avec les autres ;
- l'articulation entre les disciplines, afin de donner davantage de sens aux apprentissages disciplinaires ;



- l'usage responsable des technologies de l'information et de la communication.

L'évaluation des élèves, dès lors qu'elle s'inscrit dans une perspective formative, est une composante de l'apprentissage. Parce qu'elle fait en sorte d'identifier un potentiel et des besoins liés à chacun des parcours de réussite, elle prend en compte les différents modes de construction des compétences et conduit, si nécessaire, à mettre en place des démarches plus spécifiques de remédiation dans une logique de programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ou d'accompagnement personnalisé. **La part d'encouragement qu'implique l'évaluation doit, par ailleurs, être fortement mobilisée.**

À l'échelon de l'école ou de l'établissement

La professionnalité ne pourra progresser que par **l'émergence d'une capacité collective de tous les acteurs à interroger les pratiques dans les classes à la fois dans leur sens et dans leur efficacité.** C'est au sein des conseils des maîtres et des circonscriptions pour le premier degré, des conseils d'enseignement et des conseils pédagogiques pour le second degré que peut se développer cette capacité collective et que les acteurs pourront se saisir de l'autonomie affirmée par la loi d'avril 2005 dans ses articles relatifs à la liberté pédagogique et au droit à l'expérimentation.

Cela suppose aussi que l'on privilégie les échelons de proximité et l'initiative locale fondée sur une analyse claire des besoins pour concevoir une politique de formation continue de tous les personnels. Il convient, par ailleurs, de développer le recours aux services d'un environnement numérique de travail (ENT) et notamment à des outils de travail collaboratif, de façon à favoriser la mutualisation des pratiques.



Responsabiliser

La responsabilisation vise à **faire de l'engagement de chacun (élève comme membre de la communauté éducative) un principe d'action au service des apprentissages**, tant au sein du parcours scolaire proprement dit que de tout ce qui a trait à la vie de la classe et de l'école ou de l'établissement.

C'est dans les compétences 6 et 7 du socle commun que s'est concrétisée la volonté du législateur de faire de l'école un lieu de vie où s'apprennent les règles fondamentales du dialogue, de l'écoute, de l'acceptation de soi dans le respect des différences.

Ces compétences constituent des points d'appui essentiels pour la scolarité obligatoire et appellent des prolongements au delà de cette étape du parcours.

Il convient d'affirmer que l'école est prioritairement au service de l'épanouissement global de l'enfant ou de l'adolescent et de l'appropriation des valeurs qui fondent sa qualité de citoyen en devenir. Des liens sont à construire, à ce titre, avec les familles, de façon à assurer la continuité et la cohérence entre les deux principaux milieux de vie des jeunes, mais aussi pour contribuer à la lutte contre les inégalités sociales.



Du côté des élèves

Il importe de développer et de valoriser les compétences requises dans la prise de décision, la conduite d'un projet, le travail en équipe ou en groupe, la participation volontaire à des actions au sein de la communauté.

Le travail en classe mais aussi dans l'établissement doit trouver là des formes renouvelées de réalisation, valorisant dynamique collective, démarche de projet, partage des connaissances et des compétences. Toutes les disciplines concourent à cette démarche : **il s'agit prioritairement de mobiliser des énergies et de maintenir la motivation pour les apprentissages.**

Du côté des équipes éducatives

Ce choix éducatif engage la responsabilité des équipes qui ont à **tenir compte des caractéristiques autres que scolaires de chaque élève.**

Il se traduit par :

- des innovations en matière de médiation, d'accompagnement, de suivi, d'écoute de l'enfant comme de l'adolescent qui trouveront leur place dans des dispositifs propres à chaque niveau d'enseignement ;
- une adaptation pertinente des démarches pédagogiques, des outils, des situations d'apprentissage, des contenus, de façon à tenir compte du développement de l'enfant, de



l'évolution de ses rapports sociaux, du changement de ses pôles d'intérêt.

Ainsi, progressivement, à l'école, au collège et au lycée, les élèves construiront leur capacité à être autonomes et responsables ;

- une évaluation concertée des effets produits par une implication forte des équipes au service de la prise de responsabilité des jeunes dans le quotidien de la classe, de l'établissement, de l'environnement proche ;
- une réflexion sur la meilleure façon, en lien avec les familles, de répartir les responsabilités et les rôles des différents acteurs, de façon à construire un environnement cohérent nécessaire à l'équilibre du jeune dans son parcours scolaire.

A l'échelon de l'école ou de l'établissement

L'école doit être avant tout comprise comme un lieu de vie fondé sur une communauté élargie soucieuse d'accueillir et d'intégrer la diversité des publics en proposant une ambiance propice à la prise de risque mesurée, à la construction progressive de l'autonomie, et à la compréhension des règles nécessaires au maintien mais aussi au renforcement du lien social. Responsabiliser, c'est aussi **mettre chacun en situation d'agir en toute connaissance des objectifs qui ne sauraient être seulement liés aux disciplines enseignées.**

Les projets d'école ou d'établissement comme les contrats d'objectifs devront, à ce titre, proposer un volet éducatif conséquent et ambitieux. Cette dimension devra être prise en compte dans l'évaluation de la performance des établissements.



Ouvrir

L'ouverture prend en compte l'inscription de l'école ou de l'établissement dans un contexte plus large (environnement social, économique et culturel), à différentes échelles, et utilise toutes les ressources offertes par ce contexte en les mettant au service de la réussite du parcours de chacun. Elle doit ainsi permettre à l'élève de **construire des compétences favorisant son intégration et son épanouissement dans l'environnement au sein duquel il agira.**

Compte tenu des évolutions socio-économiques, cela suppose, en particulier, que la pratique des langues vivantes (spécifiquement dans le domaine de l'oral) soit développée et que soient confortées les dynamiques initiées, au sein de



l'académie, par le plan langues. Il importe aussi d'intégrer les préoccupations liées à la langue et à la culture régionales.

Par ailleurs, l'ouverture renvoie à l'environnement immédiat de l'école ou de l'établissement, à l'abandon de tous les cloisonnements que met en place l'univers scolaire : enfermement dans l'espace clos de la classe, séparations entre les disciplines, entre l'école ou l'établissement et son environnement immédiat, entre les niveaux d'enseignement. Elle invite à revisiter les liens traditionnels avec les familles, en apportant à celles-ci une plus grande lisibilité sur les logiques qui organisent le fonctionnement de l'école et en les associant plus systématiquement à la vie des établissements. De même, elle doit prendre appui sur une pluralité de partenaires proches ou lointains, institutionnels ou non.

Du côté des élèves

Il s'agit **d'amener les élèves à élargir l'horizon de leurs possibles**, grâce aux actions proposées tant dans le cadre habituel de la classe que dans celui d'opérations visant à améliorer la mobilité des jeunes, à échanger avec des élèves d'autres pays.

De la même façon, la découverte des réalités de la vie culturelle, sociale, économique et du fonctionne-

ment des entreprises publiques et privées permettra à chaque élève de se constituer un répertoire de situations l'aidant à s'intégrer harmonieusement dans un monde en constante évolution. Ce sera l'occasion de s'interroger sur la place réelle d'un diplôme dans la construction d'une vie réussie.



Du côté des équipes éducatives

La préoccupation de l'ouverture de l'école sur son territoire ou à l'échelle européenne fait partie de la professionnalité enseignante et s'inscrit dans l'action quotidienne des équipes éducatives au sein de l'école ou de l'établissement. Elle se traduit par des actions en direction des familles, des autres établissements scolaires, y compris ceux relevant de degrés d'enseignement différents susceptibles d'accueillir le parcours de réussite d'un élève. Elle renvoie aussi à l'ouverture vers le monde économique et social, l'ouverture à l'international ou aux partenaires culturels locaux.

Les équipes du premier et du second degrés ont à proposer aux élèves un enseignement qui leur permette d'expérimenter réellement le sens du mot ouverture, dans un lien naturel avec le socle commun de connaissances et de compétences (les compétences 2 et 5 étant plus directement concernées). **Les différents champs de la culture (pratiques artistiques, mais aussi culture scientifique) gagneront à être croisés et inscrits dans les activités quotidiennes.**



A l'échelon de l'école ou de l'établissement

Les projets croisant les disciplines et répondant à des centres d'intérêt des jeunes - développement durable et droits de l'homme, en particulier - ont vocation à s'intégrer aux projets d'école ou d'établissement. Il en va de même pour les projets européens, ainsi que ceux qui permettent une

familiarité progressive des élèves avec les pratiques artistiques et culturelles.

Ces préoccupations, qui articulent travail au sein de l'école ou de l'établissement et prise en compte de l'environnement proche ou plus lointain, engagent naturellement la recherche de partenariats.

→ Le pilotage et la performance

Le projet académique 2007-2010 a permis aux différents niveaux de l'organisation scolaire de l'académie (école, circonscription, établissement, bassin) d'installer durablement la prise en compte d'un certain nombre d'orientations stratégiques dans leurs projets. Le projet 2011-2015 veut s'appuyer sur ces acquis pour aller plus loin dans la valorisation de tous les parcours de réussite, gage d'une véritable équité scolaire. C'est, dans ce cadre, l'action concertée des équipes éducatives au sein des écoles ou des établissements qui est jugée déterminante pour la performance visée.

En choisissant de ne retenir qu'une seule priorité : les parcours de réussite des élèves, le projet académique indique clairement sa visée aux acteurs comme aux usagers de l'école. Il lui reste à définir, à partir de là, une stratégie de pilotage pour que son action ait un réel impact sur les deux échelons réellement pertinents : la classe, d'un côté, l'école ou l'établissement, de l'autre. L'académie fait, en ce domaine, le choix d'un **pilotage partagé qui place au cœur de ses préoccupations ces leviers essentiels de la réussite des parcours des élèves que sont l'acte pédagogique et le développement de la professionnalité collective des acteurs.**

Mais surtout, elle réaffirme l'autonomie des unités d'enseignement et son corollaire : leur accompagnement par les corps d'encadrement qui devront adopter une stratégie commune pour mieux appréhender la complexité de leur fonctionnement. **Ainsi de nouvelles formes de travail concerté** (inspections

croisées, désignation d'inspecteurs référents pour chaque bassin et chaque établissement, diagnostics pédagogiques croisés, autoévaluations, audits à visée participative) doivent se développer pour mieux répondre à l'enjeu central du projet académique : **garantir à tous un parcours scolaire de qualité et adapté.** Cela suppose, en particulier, que le travail des corps d'inspection, dans la continuité des évolutions déjà engagées, s'oriente vers une prise en compte plus forte encore de l'école ou de l'établissement.

L'encadrement, dans toutes ses composantes, doit, de la sorte, conforter le rôle de l'initiative locale (tant pour les actions à engager que pour les réponses en termes de formation continue), en dépassant le seul contrôle de conformité pour aller vers de véritables **démarches d'accompagnement et d'expertise.** Il s'agit d'aider les équipes à élaborer une **stratégie adaptée au contexte local, en articulant de façon**

cohérente les trois leviers du projet académique (personnaliser, responsabiliser, ouvrir) : les contrats d'objectifs ont vocation à structurer cette réflexion. Cela implique que, dans chaque école ou établissement, les instances délibératives (Conseil de cycle pour le premier degré et Conseil pédagogique pour le second degré) et décisionnelles (Conseil d'École et Conseil d'Administration) aient un rôle moteur dans la déclinaison des marges d'autonomie permettant une réelle contractualisation. En particulier, **le projet académique rappelle la place centrale du Conseil d'École et du Conseil d'Administration comme espaces de dialogue pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative,** mais aussi comme espaces de décision qui engagent une communauté autour des principaux enjeux de la formation, ainsi qu'autour des valeurs qui la sous-tendent.

→ Les indicateurs

Le principe d'indicateurs en nombre limité et de cibles, introduit dans le précédent projet académique, est maintenu. Il importe, cependant, de rappeler que ces cibles ne constituent pas en priorité des objectifs à atteindre : elles permettent de mesurer les évolutions et de fournir des repères, déclinés différemment à l'échelon des territoires, pour la réflexion collective.

Afin de garantir une cohérence d'ensemble, les indicateurs du projet académique ont été définis en vue de suivre au plus près l'évolution, dans leur diversité, des parcours scolaires du primaire à l'enseignement supérieur, **l'objectif étant de ne laisser aucun jeune sans solution éducative.** Ces indicateurs ont vocation à être exploités aux différents échelons fonctionnels (académie, département, bassin, école et établissement).

Il appartient, par ailleurs, aux écoles et aux établissements de développer leur propres outils d'évaluation pour mieux analyser les choix opérés parmi

les trois leviers du projet que sont : personnaliser, responsabiliser, ouvrir et leurs combinaisons au service du parcours des élèves dont ils ont la charge. Il y a lieu, en effet, de développer des **démarches d'autoévaluation.**

Le choix a donc été fait, pour le projet 2011-2015 de distinguer deux types d'indicateurs :

- ceux qui renvoient directement au parcours et à l'un ou l'autre des trois moyens mis à son service et qui, de ce fait, constituent les indicateurs spécifiques du projet académique (**indicateurs de suivi**) ;

- ceux qui, sans être aussi directement liés à ces éléments structurants du projet, sont considérés, pour autant, comme essentiels pour la politique à conduire (**indicateurs de contrôle**).

S'agissant de la question déterminante des acquis des élèves, seules les évaluations CE1 et CM2 et le niveau A1 en langue autorisent, actuellement, la constitution d'indicateurs. La prise en compte de l'ensemble des compétences du socle commun de connaissances et de compétences sera ajoutée dès que les outils actuellement développés (SCONET-LPC) le permettront.

→ Indicateurs de suivi du projet académique

Indicateurs premier degré

- Pourcentage des élèves n'ayant pas les acquis suffisants en français et en mathématiques aux évaluations de CE1 et de CM2.
- Pourcentage des élèves ayant acquis le niveau A1 en langue à la fin du CM2.
- Pourcentage des élèves entrant en 6^{ème} avec 1 an ou plus d'1 an de retard.

Indicateurs collège

- Pourcentage d'élèves effectuant le parcours 6^{ème} - 2^{nde} en 5 ans (et en 6 ans).
- Pourcentage d'élèves ayant validé les compétences du socle commun au palier 3 (indicateur à construire).
- Pourcentage d'élèves entrant en 2^{nde} avec au moins un an de retard.

Indicateurs lycée

- Pourcentage d'élèves effectuant le parcours 2^{nde} - Terminale en 3 ans (et en 4 ans).
- Pourcentage d'élèves effectuant un parcours non linéaire au lycée.
- Pourcentage d'élèves effectuant le parcours 1^{ère} - 2^{nde} année post-baccalauréat en 2 ans.

Les indicateurs relatifs au retard à l'entrée en 6^{ème} et à l'entrée en 2^{nde}, ainsi que ceux concernant les parcours 6^{ème}-2^{nde} et 2^{nde}-Terminale intégreront des données sur l'équité (écart de performance entre les PCS défavorisées et favorisées).

→ Indicateurs de contrôle

- Répartition des élèves dans les voies du lycée (GTP).
- Pourcentage des élèves des séries scientifiques et technologiques industrielles poursuivant leurs études dans le supérieur scientifique et industriel.
- Insertion professionnelle.

2011 → 15
projet académique

Plus d'informations
sur le projet académique :
www.ac-rennes.fr

www.ac-rennes.fr